



La transmission de la politique monétaire

DOCUMENT D'INFORMATION

La *politique monétaire* que mène la Banque du Canada a pour objet de protéger la valeur de la *monnaie* canadienne grâce au maintien d'un taux d'*inflation* bas et stable.

Elle est mise en œuvre principalement au moyen de modifications du *taux officiel d'escompte*, qui se répercutent sur les autres *taux d'intérêt* et ont une incidence sur le niveau des dépenses et l'activité économique dans le pays.

Mais les modifications du taux d'escompte n'influent pas dans l'immédiat sur l'économie d'une manière aisément prévisible. Le délai de transmission de la politique monétaire est long et d'une durée variable parce qu'il faut du temps à l'économie pour s'ajuster aux modifications des *conditions monétaires*.

Le délai de transmission atteint 18 à 24 mois

Les modifications de taux d'intérêt peuvent mettre 18 à 24 mois avant d'exercer leur plein effet sur l'économie et d'avoir une influence sensible sur l'inflation. L'ajustement dynamique de l'économie à ces modifications s'effectue en trois étapes :

- i) les modifications de taux d'intérêt entraînent une variation des dépenses et du volume des ventes;
- ii) celle-ci conduit à une variation des niveaux de production (et d'emploi);
- iii) cette dernière se répercute à son tour sur les prix et, par conséquent, sur l'inflation.

Ces étapes se succèdent les unes aux autres avec un décalage dont la durée peut varier.

Comme il se peut que les mesures de *politique monétaire* influent sur les prix seulement après un long délai, la Banque du Canada doit reconnaître aussitôt que possible tout signe

annonçant l'émergence de pressions à la hausse ou à la baisse sur les prix dans l'avenir et prendre des mesures correctrices bien avant que les effets de celles-ci ne puissent se faire sentir.

Modification des conditions monétaires

Si la Banque estime que l'économie risque de dépasser à un certain moment les limites de sa capacité, elle devra peut-être durcir tôt les conditions monétaires pour empêcher les pressions inflationnistes de s'intensifier. À l'inverse, si elle s'attend à ce que l'économie ralentisse, la Banque interviendra pour assouplir les conditions monétaires, en provoquant une baisse des taux d'intérêt, afin que l'inflation ne tombe pas au-dessous de la fourchette cible.

Pour estimer ce que sera probablement le taux d'inflation dans 18 à 24 mois, la Banque utilise différents indicateurs économiques, dont la vigueur de la demande de crédit, le rythme d'expansion monétaire et l'évolution des prix et des coûts.

C'est en procédant à pas mesurés et en temps opportun que l'on garantit les conditions d'une croissance soutenable de l'économie, c'est-à-dire qui ne soit pas de nature à créer des pressions inflationnistes.

En raison du délai qui caractérise la transmission de ses effets, la politique monétaire doit être tournée vers l'avenir plutôt qu'axée sur le présent. En adoptant une stratégie prospective, la Banque du Canada vise à prévenir l'inflation future et à la maintenir dans la *fourchette cible de maîtrise de l'inflation*.